

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

GOC et ses filiales : plus de 85 milliards de francs de décaissements

EXISTENCE de décaissements plus que douteux et non justifiés, sous traïtance pompeuse de fric, existence d'une caisse noire, financement opaque des associations et financement des activistes : Gabon Oil Company (GOC) et ses filiales auraient subi une gabegie financière qui justifie à suffisance le piteux état financier dans lequel se trouvent les comptes de cette structure à ce jour.

NDEMEZO'O ESSONO
Libreville/Gabon

La série d'enquêtes, ouverte suite aux soupçons de corruption et de blanchiment de grande envergure pouvant impliquer des agents publics et des sociétés privées, suit son cours. S'agissant de Gabon Oil Company (GOC) et ses filiales, 85 milliards de francs se seraient volatilisés en 2 ans.

On parle de l'existence de décaissements plus que douteux et non justifiés. Ainsi, concernant la seule filiale Gabon Oil Marketing (GOM), on aurait enregistré, sur les deux dernières années, 43 milliards de francs de décaissements non justifiés, 25 milliards de décaissements au profit de ses filiales – Gabon Engineering et Construction (GEC), Gab'Oil et Gabon Logistique et Services (GLS) – sans plan d'utilisation et 6,7 milliards de francs de chèques décaissés au nom des personnes physiques sans justificatifs.

De même, on parle de près de 900 millions de francs de biens acquis non actifs dans le patrimoine de l'entreprise. C'est le cas notamment de l'acquisition d'un véhicule d'une valeur de 156 millions de francs non inscrit à l'actif ou encore de deux parcelles cadastrées pour un total de 722 millions de francs au profit des membres de la direction de la GOM. L'administrateur directeur général, Patrichi Tanasa, aurait poussé le vice encore plus loin en effectuant, après le Conseil des ministres du 7 novembre 2019, qui le démettait pourtant de ses fonctions, le décaissement de fonds pour l'achat de 16 pick-up et le règlement de 2 milliards de francs en faveur de Dupont Consulting Company afin de maintenir le fastueux train de vie de certains dignitaires.

Tout au long de son magistère de 2 ans à la tête de la GOC, M. Tanasa aurait mis en place un système de sociétés avec lesquels il était lié directement ou indirectement à travers différents proches et amis en totale violation de l'orthodoxie en termes de gestion de société publique. L'objectif, ici, consistait, semble-t-il, de leur octroyer des marchés de pres-

tation surfacturés qui permettaient de capter une partie de la manne financière de la GOC et de ses filiales. Parmi ces sociétés, figurerait Dupont Consulting Company, entreprise dont M. Gregory Laccruche et M. Tony Ondo Mba seraient administrateurs. Cette entreprise Dupont, du nom de la mère de l'ex-DCPR, serait désormais en charge de la gestion comptable et financière de la GOC. Comment

comprendre qu'une société privée se retrouve chargée de la gestion comptable d'une structure publique? N'existe-t-il plus au sein de ces structures des directions comptables et financières au profit de la secrétaire particulière de l'administrateur directeur général, Patrichi Tanasa servant ainsi d'intermédiaire entre ce dernier et cette fameuse société Dupont Consulting Company. Ainsi, sur les deux dernières années, pas moins de 500 millions de francs ont été décaissés pour cette entreprise. Pis encore, les investigations auraient permis de relever que la société Natray Consulting a mené une mission d'audit auprès de la GOC pour un montant de plusieurs millions de francs. Cette société qui appartient au Béninois Gérard Fanou, aurait également réalisé des prestations de conseils à la présidence de la République et pour le compte de la CNAMGS.

Les relevés des comptes de la GOC montreraient une activité importante des associations. On relèverait ainsi, pour le compte de la GOM, 3,8 milliards de francs pour le financement des associations sur les deux dernières années avec des justificatifs non probants. Selon les informations en cours, Patrichi Tanasa aurait alimenté certains activistes dont le sulfureux Lanlaire via différents émissaires grassement payés pour l'occasion

dont Juste Louongo, Ismaël Borobo, Gaël Koumba alias "Général des Mapanes". Nous pouvons aisément deviner la provenance de ces fonds. La Gabon Oil Company (GOC) a été fondée en 2011 avec pour objectifs de mener des activités de production et de commercialisation des produits pétroliers. Elle a pour filiale la GOM, créée en 2015 pour assurer l'achat ainsi que la commercialisation des produits pétroliers finis destinés au marché intérieur. La GOM comprend en son sein trois filiales (Gab'Oil, GLS et GEC). Tout cet ensemble de sociétés a été, pendant ces deux dernières années, sous la direction de Patrichi Tanasa en tant qu'administrateur directeur général de la GOC. Il n'aurait pas fait preuve d'une gestion sans reproche de cet ensemble de sociétés appartenant à l'État et censé servir la vision du chef de l'État dans le domaine pétrolier. L'opération anti-corruption Mamba, diligentée par le président de la République, Ali Bongo Ondimba, vise à redorer l'image de notre pays à l'international et de renforcer son attractivité pour les prochains investisseurs. Ce travail sonne également la responsabilisation pénale pour les auteurs de ces actes et, donc, la fin de l'impunité.



C'est un scandale d'ampleur qui vient d'être révélé au sein de la GOC

LA GOC ET SES FILIALES



Gab'Oil

La Gab'Oil a été créée en 2017 pour la distribution de produits pétroliers finis sur l'ensemble du territoire.

Gabon Logistique et Service

La GLS a été créée en 2017 pour l'optimisation de la chaîne logistique.

Gabon Engineering et Construction

La GEC a été créée en 2017 pour l'accompagnement dans le secteur de l'ingénierie et le management des projets pétroliers.

iards de francs volatilisés en 2 ans

La justice et son devoir !



et de ses filiales.

Jonas OSSOMBEY
Libreville/Gabon

Depuis le lancement de la deuxième phase de l'opération "Mamba", par la série d'interpellations de nombreuses personnalités et autres dirigeants d'administrations et sociétés publiques, plusieurs révélations sont faites à un rythme qui donne du grain à moudre à l'ensemble du système judiciaire. Ce qui s'est passé à la GOC, par exemple, ne serait que le début d'une toile beaucoup plus tentaculaire qu'il n'y paraît. Ces éléments, certainement versés dans un dossier, devraient amener la justice à faire son travail avec probité et sans interférences. Au point de tout faire pour que les personnes et entreprises citées répondent clairement des faits qui leur sont imputés. Il ne s'agit plus de faire dans une sorte de déni de preuves alors que les écritures et autres actes sont là pour démontrer que



Photo: Benjamin PENDI

La balle est dans le camp de la justice gabonaise.

Ce qui s'est passé à la GOC, par exemple, ne serait que le début d'une toile beaucoup plus tentaculaire qu'il n'y paraît.

la décrédibiliser. Que chacun fasse alors son travail comme il se doit pour que

beaucoup d'argent a été utilisé à des fins illicites. Tout comme l'ombre d'une justice qui serait faillible face ce qui paraît comme des preuves irréfutables pourrait conduire à

l'opinion soit édiflée et surtout pour que toute la lumière soit faite. Ce qui permettra d'éviter d'écorner un peu plus l'image du pays en matière de bonne gouvernance. Tout en rappelant que l'orthodoxie dans la gestion des comptes publics devrait donc exposer toute personne interpellée à répondre devant la justice des accusations qui lui sont faites. Tout ceci au nom d'une République qui a des règles auquel tout le monde est astreint.

Existence d'une caisse noire



Photo: SCOM/L'Union

JNE
Libreville/Gabon

DES SOURCES concordantes proches du dossier et selon les déclarations de M. Diambou, conseiller de l'administrateur directeur général de la GOC, font état de l'existence d'une caisse noire. Son objectif, semble-t-il, était de pouvoir constituer une manne afin de financer, à travers la GOC, un futur agenda peu avouable. On comprend maintenant mieux pourquoi une telle structure, qui était dotée d'un budget de fonc-

tionnement annuel de plus de 300 milliards de francs, se retrouverait déficitaire en fin d'activité. Serait-ce l'alimentation de cette caisse noire qui causerait ces tensions de trésorerie ?

Ainsi, pour le cas de la GOM, on relèverait, sur les deux dernières années, 1,4 milliard de francs de prime exceptionnelle pour l'administrateur directeur général, Patrichi Tanasa, l'administrateur directeur général adjoint, Jérémie Ayong Nkodjie, et Gilles TERENCE Mba Ella en l'absence de tout texte réglementaire.